

07.03.2017 – 16:34 Uhr

Prévoyance vieillesse 2020: la voie praticable du Conseil des Etats

Bern (ots) -

En réaffirmant son concept de réforme, le Conseil des Etats montre avec sérieux son souci d'aboutir à un projet de réforme apte à recueillir autour de lui une majorité. Par une combinaison de mesures dans le 1er et le 2ème pilier, il est possible de compenser de façon pragmatique les pertes de rentes provoquée par la baisse du taux de conversion. Le Conseil des Etats a aussi choisi de financer de manière solide l'AVS en confirmant l'augmentation nécessaire d'un point de pourcentage de TVA au minimum.

Une compensation des pertes de rentes par le biais des 2 piliers répartit le mieux la charge supplémentaire. La compensation partielle par l'AVS est pour Travail.Suisse une issue plus efficace et plus pragmatique pour compenser les pertes de rentes. Une rente AVS légèrement plus élevée aide à stabiliser le niveau des rentes pour tous dans une période de bas taux d'intérêt dans la LPP qui met les rentes sous pression dans la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle. En prolongeant à 20 ans la génération de transition, le Conseil des Etats confirme aussi son sérieux pour éviter des réductions de rentes.

Ce qui est aussi positif, c'est le fait que le Conseil des Etats, contrairement au Conseil national, veut une AVS solidement financée, avec le point de pourcentage supplémentaire de la TVA. En outre, il renonce à l'unanimité à un mécanisme d'intervention automatique dans l'AVS. Cela aurait signifié carte blanche pour de futures augmentations de l'âge de la retraite, ce qui n'aurait eu aucune chance devant le peuple. Le Conseil des Etats s'en est aussi tenu à agir avec détermination contre les primes de risques abusivement élevées des assureurs (pour les risques décès et invalidité).

Le concept du Conseil des Etats permet de conserver intactes les chances pour un projet apte à recueillir une majorité. Travail.Suisse appelle maintenant les représentants et représentantes les plus responsables des partis bourgeois au Conseil national d'assouplir leur position et d'ouvrir la voie à la réussite de la réforme.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, Tél. 079 287 04 93

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale,

Tél. 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100799881> abgerufen werden.